

FEADER - Soutien d'urgence aux agriculteurs touchés par les catastrophes naturelles de 2024 - La CTM alloue 100% de l'enveloppe attribuée par la Commission européenne

Matinik, 2 juiyé 2025

La Collectivité Territoriale de Martinique a mis en place une aide exceptionnelle du FEADER pour soutenir les agriculteurs et les structures collectives impactés par les événements climatiques extrêmes qui ont frappé la Martinique en 2024. Le Conseil Exécutif réuni le 25 juin 2025 a validé 218 dossiers pour un total de 3,19 millions d'euros d'aides FEADER, soit la totalité de l'enveloppe réservée.

Suite à l'ouverture de la mesure 23 « **Aide supplémentaire aux États membres touchés par des catastrophes naturelles** » du Programme de développement rural de la Martinique (PDRM) 2014-2022, du 3 au 6 juin 2025, 300 demandes de subvention ont été déposées par les agriculteurs et 6 par des structures collectives.

Face à ce nombre élevé de dossiers éligibles et pour rester dans les limites de l'enveloppe disponible, la CTM a dû appliquer, comme prévu dans la fiche descriptive de la mesure, un coefficient de réduction de 73% pour les exploitants agricoles et de 75% pour les structures collectives.

Cette modulation a permis de répartir équitablement les aides entre l'ensemble des bénéficiaires.

Après instruction des demandes, la totalité des crédits FEADER a été allouée comme suit :

- **3 127 006,79 € au bénéfice de 216 exploitants agricoles**
- **62 993,20 € au bénéfice de 2 structures collectives**